

PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUSSAY

Du 12 Janvier 2023 à 19h30 en salle du conseil à la mairie

---

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 21  
Nombre de conseillers municipaux présents : 16  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 21  
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 janvier 2023

**Présents :**

Mme NEAU-REDOIS Véronique, M. CHAMBRAGNE Sébastien, Mme BREBION Christelle, M. VIRMOUT Cédric, Mme LE ROCH Lénaïck, Mme PUJET Rolande, M. COULONNIER Germain, Mme LEBUZIT-RACAPE CHAUVET Gwenaëlle, Mme MOREAU Anita, M. DABIN Stanislas, M. CHARRIER Nicolas, Mme VISONNEAU Béatrice, Mme MAOULIDA Anne, Mme MUSSO Florine, M. ROY Mickael, M. WATRIN-CORPER Thomas.

**Excusés :**

Mme SOULLARD Maude donne procuration à M. VIRMOUT Cédric  
Mme HAURAY-ROUSSET Nathalie donne procuration à M. COULONNIER Germain  
M. HARDY David donne procuration à M. CHAMBRAGNE Sébastien  
Mme JAUNET Karine donne procuration à M. CHARRIER Nicolas  
M. LOISEAU Julien donne procuration à Mme BREBION Christelle

**Président de séance :** Mme NEAU-REDOIS Véronique

**Secrétaire de séance :** Mme PUJET Rolande

---

La séance est ouverte sous la présidence de Mme NEAU-REDOIS Véronique, Maire de Boussay. Elle dénombre 16 conseillers présents, 5 procurations et constate que la condition de quorum est remplie. Mme PUJET Rolande est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

L'ordre du jour suivant est énoncé par Mme le Maire :

- **PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**
- **ACTUALITE DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**
- **RELEVÉ DE DECISIONS DU MAIRE**
- **POUR DELIBERATIONS :**

PROCES VERBAUX

VNR : Approbation du procès-verbal de la séance du 8 Décembre 2022

FINANCES

VNR : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 – Dossier renforcement de l'autonomie énergétique des bâtiments communaux

VNR : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 – Mise aux normes du Centre Régional d'Accueil

VNR : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

DIVERS

Point sur les priorités de projets du 1er semestre 2023

Point sur les chiffres du recensement de la population

Du 12 Janvier 2023 à 19h30 en salle du conseil à la mairie

---

\*\*\*\*\*

## **PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Mme VISONNEAU Béatrice introduit la présentation des membres du Conseil Municipal des enfants (CME), et rappelle son rôle.

Les élus du CME se présentent individuellement et présentent leur projet :

- Anémone BOUILLARD : Sortie Nocturne dans Boussay pour mieux connaître la faune et la flore nocturne
- Loris DUGUY : Savoir réagir avec les pompiers
- Shana MOISAN : Course d'orientation
- Louise TRECUL : Fête / vente pour la planète
- Simon FOULONNEAU : Sortie nocturne
- Elona FILLAUDEAU : Journée pique-nique et jeux en famille
- Tino GADOIS : Après-midi pêche pour petits et grands

Les élus du CME posent ensuite leurs questions aux conseillers municipaux (modalités des réunions, sujets abordés ...), auxquelles les réponses sont apportées.

A l'issue de l'échange, les élus du CME sont remerciés pour leur présentation.

## **ACTUALITE DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

Un point est présenté par M. Sébastien CHAMBRAGNE sur le projet de station d'épuration mené par Clisson Sèvre Maine Agglomération

## **RELEVÉ DE DÉCISIONS DU MAIRE**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il n'y a pas eu de décisions depuis le dernier conseil.

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATIONS**

### **2023.01.00 - ADOPTION DU PROCES VERBAL - SEANCE DU 18 DECEMBRE**

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022 appelle des observations.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide de valider à l'unanimité ce procès-verbal.

### **2023.01.01 - DSIL 2023 - RENFORCEMENT AUTONOMIE ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Madame le Maire expose que la commission « Patrimoine » a travaillé le programme d'entretien 2023 du parc immobilier de la commune, en privilégiant la rénovation des bâtiments communaux énergivores.

Du 12 Janvier 2023 à 19h30 en salle du conseil à la mairie

---

La commission a fait réaliser en avril 2022 un audit énergétique de la mairie qui a conduit les élus à repenser le système de gestion et de pilotage des consommations d'énergie. Les travaux sélectionnés s'inscrivent dans la continuité d'une démarche déjà engagée sur le pôle enfance avec l'installation d'une programmation par GTB HTML. Par ailleurs, des travaux de rénovation thermique s'avèrent nécessaires sur deux bâtiments.

L'ensemble de ces travaux vise à améliorer les performances énergétiques des bâtiments pour réaliser des économies non seulement financières mais également des économies sur les ressources énergétiques.

Plusieurs bâtiments sont concernés par le projet :

- La Mairie
- La salle plurivalente dénommée « Salle du Val de Sèvre » située en rez-de-Jardin de la Mairie
- Le Quai (ancienne halte ferroviaire devenue Pôle socio culturel)
- Le Pôle santé
- Le restaurant scolaire

Pour renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments communaux, la commission souhaite :

- Doter les bâtiments énergivores d'un système de pilotage intelligent pour gérer, piloter, superviser et analyser les consommations d'énergie,
- Prévoir des travaux de rénovation thermique, d'isolation.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Renforcement de l'autonomie énergétique des bâtiments communaux
- Gestion énergétique intelligente des bâtiments communaux
- Rénovation thermique du patrimoine
- Diminution des consommations énergétiques
- Participation à la transition énergétique

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur l'approbation du projet et de son plan de financement prévisionnel, afin de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 au titre de la grande priorité 1 « Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ».

**Vu** l'article L.2334-42 du CGCT,

**Considérant** l'intérêt du programme de travaux détaillé ci-dessus, tendant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments communaux,

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré décide :

**DE VALIDER** le projet de renforcement de l'autonomie énergétique des bâtiments communaux de Boussay,

**DE VALIDER** le plan de financement suivant :

**DEPENSES :**

**A) Installation d'un système de pilotage intelligent** des consommations d'énergie : mise en place d'un système de gestion, de pilotage, de supervision et d'analyse pour l'amélioration énergétique

- |   |                |
|---|----------------|
| a) Mairie et salle plurivalente du Val de Sèvre | 15 675.56 € HT |
| b) Le Quai :                                    | 8 310.00 € HT  |

PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUSSAY

Du 12 Janvier 2023 à 19h30 en salle du conseil à la mairie

c) Le Pôle santé :	8 861.00 € HT
<b>B) Travaux de rénovation thermique - Isolation</b>	
a) Pose des trois menuiseries extérieures isolées en Rez-de-Jardin de la mairie :	4 951.98 € HT
b) Réfection, isolation et étanchéité de la toiture du local cuisine de la restauration scolaire :	20 743.50 € HT
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES HT :</b>	<b>58 542.04 € HT</b>

**RECETTES :**

• DSIL 35 %:	20 489.71 €
• Autofinancement :	38 052.33 €
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES :</b>	<b>58 542.04 €</b>

**D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter toutes les aides financières et subventions possibles pour faciliter la réalisation de ce projet, en particulier la DSIL 2023, au titre de la grande priorité 1 « Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ».

**DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ PAR :**

Votes	Sens du vote	Nom des votants
21	Pour	Unanimité

**2023.01.02 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 – MISE AUX NORMES DU CENTRE REGIONAL D'ACCUEIL**

Madame le Maire expose que le Centre Régional d'Accueil (CRA) de Boussay est un complexe de Type L, N de 3ème catégorie créé en 1985, qui a fait l'objet d'extensions en 1993 et d'un réaménagement en 2001. Il est constitué de plusieurs salles attenantes et communicantes pour des usages polyvalents.

Suite à la visite périodique réglementaire du 6 septembre 2022, le groupe de visite de la commission d'arrondissement de Nantes pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP a proposé dans son rapport, un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement du C.R.A, aux motifs suivants :

- Absence de vérification technique réglementaire triennale par un organisme agréé du Système de Sécurité Incendie de catégorie A (prescription réalisée à ce jour),
- Non-fonctionnement de l'alarme incendie dans les deux zones de restauration et dans la cuisine en l'absence de source normal électrique (étude à faire, objet du présent dossier),
- Absence de remplacement des batteries du SDI (prescription réalisée à ce jour),
- Impossibilité d'utiliser une issue de secours située au RDC de la salle de réunion par l'absence de mécanisme (prescription réalisée à ce jour).

Afin de lever l'avis défavorable de la commission, une étude du SSI est nécessaire pour déterminer précisément la nature des travaux à faire au regard de la complexité et de l'agencement de l'ensemble des salles.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUSSAY

Du 12 Janvier 2023 à 19h30 en salle du conseil à la mairie

---

En complément, la commune souhaite équiper le théâtre des Orchidées d'un système de portiques sur rail pour les rideaux afin de rendre l'équipement plus sécuritaire et fonctionnel et pérenniser la programmation culturelle du théâtre.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Mise aux normes du système SSI du C.R.A,
- Lever l'avis défavorable de la commission d'arrondissement de Nantes pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP,
- Rendre le portique des rideaux plus sécuritaire et fonctionnel,
- Améliorer la logistique et la régie du théâtre pour la programmation culturelle et l'accueil des artistes.

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur l'approbation du projet et de son plan de financement prévisionnel, afin de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 au titre de la Catégorie 1 « Bâtiments publics » - Mise aux normes.

**Vu** l'article L.2334-33 du CGCT,

**Considérant** l'intérêt du programme de travaux détaillé ci-dessus, tendant à mettre aux normes le CRA,

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, décide :

**DE VALIDER** le projet de mise aux normes du Centre Régional d'Accueil (CRA) de Boussay,  
**DE VALIDER** le plan de financement suivant :

**DEPENSES :**

- |   |               |
|---|---------------|
| • Etude du SSI  | 4 928,00 € HT |
| • Fabrication et fournitures de 2 portiques pour support rail | 6 263,06 € HT |
| • Fournitures de fixations, fris et pendrions                 | 2 151,32 € HT |

**TOTAL GENERAL DES DEPENSES HT : 13 342,38 € HT**

**RECETTES :**

- |                     |            |
|---------------------|------------|
| • DETR 35 %:        | 4 669,83 € |
| • Autofinancement : | 8 672,55 € |

**TOTAL GENERAL DES RECETTES : 13 342,38 €**

**D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter toutes les aides financières et subventions possibles pour faciliter la réalisation de ce projet, en particulier la DETR 2023, au titre de la au titre de la Catégorie 1 « Bâtiments publics » - Mise aux normes.

**DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ PAR :**

Votes	Sens du vote	Nom des votants
21	Pour	Unanimité

Du 12 Janvier 2023 à 19h30 en salle du conseil à la mairie

---

**2023.01.03 - 2023.01.03 AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**VU** l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article :

**Montant budgétisé Dépenses d'investissement 2022 : 1 119 510,66 €**  
*(hors chapitre 16 « Remboursements d'emprunts » - chapitre 27 « Avance ZAC et Prêt » - Dépenses imprévues)*

**Calcul du quart limite du quart des crédits ouverts : 279 877,67 €**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

**D'AUTORISER** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 200 000 €.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire Atlantique.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame le Trésorier.

**ADOPTÉ PAR :**

Votes	Sens du vote	Nom des votants
21	Pour	Unanimité

\*\*\*\*\*

**DIVERS**

**Point sur les priorités de projets du 1er semestre 2023**

COM MISSI ON	<i>LISTE DES PRIORITES DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2023</i>
URBANISME VOIRIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- P1 Finalisation Plan guide</li> <li>- P2 Diagnostic archéologique / zone humide ZAC T2</li> <li>- P3 Contentieux</li> <li>- P4 Marché d'entretien de voirie</li> <li>- P5 Travaux en devanture de la boulangerie et aménagement rue de la Pacauderie</li> <li>- P6 Etude du stationnement secteur gare et maison de santé</li> <li>- P7 Etude des travaux sur les ouvrages d'art</li> </ul>
AFFAIRES SCOLAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- P1 Mission programmiste</li> <li>- P2 Passage au quotient familial de la tarification du restaurant scolaire</li> <li>- P3 Lissage des budgets</li> </ul>
CADRE DE VIE – ENVIRONNEM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- P1 ABC</li> <li>- P2 Programme mensuel d'animations</li> <li>- P3 Fête de la nature du 26 et 27 mai</li> </ul>
VIE ECONO MIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- P1 Réglementer le marché du vendredi</li> <li>- P2 Etablir un calendrier de rdv ou visite de sites avec les entreprises communales</li> </ul>
VIE ASSOCIATI VE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- P1 Etude des dossiers de subventions des associations</li> </ul>
SOLIDARITE - VIE SOCIALE ET CITOYENNETE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- P1 Etablissement du plan d'action suite à l'Analyse des Besoins Sociaux</li> <li>- P2 Dossier pour la conférence des financeurs</li> </ul>
INFORMATION COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- P1 Site internet</li> <li>- P2 Nouveau format lettre mensuelle</li> <li>- P3 trame de l'écho 2024</li> </ul>
FINANCES RH	<ul style="list-style-type: none"> <li>- P1 Budget / PPI</li> <li>- P2 Poursuivre la mise œuvre de l'audit (plan de continuité, mise en œuvre des avantages sociaux)</li> <li>- P3 Charte des ATSEM</li> </ul>
PATRIMOINE, BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- P1 PMR Eglise</li> <li>- P2 Renforcement de l'autonomie énergétique des bâtiments communaux</li> <li>- P3 Mise aux normes du CRA et salle de sport</li> <li>- P4 Etablissement d'un nouveau programme de rénovation de l'éclairage publique</li> </ul>

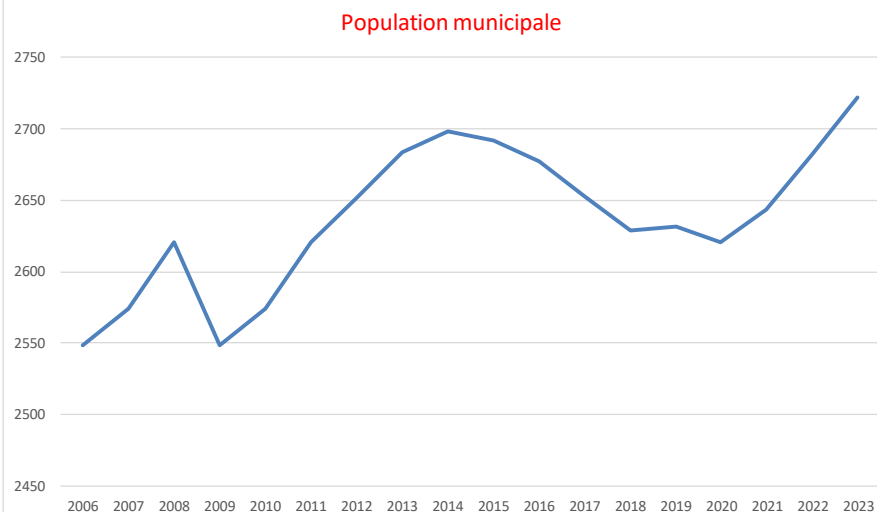


**Point sur les chiffres du recensement de la population**

Année	Population municipale
2006	2548
2007	2574
2008	2621
2009	2548
2010	2574
2011	2621
2012	2652
2013	2684
2014	2 698
2015	2 692
2016	2677
2017	2653
2018	2629
2019	2632
2020	2621
2021	2643
2022	2682
2023	2722

La Population municipale comprend :

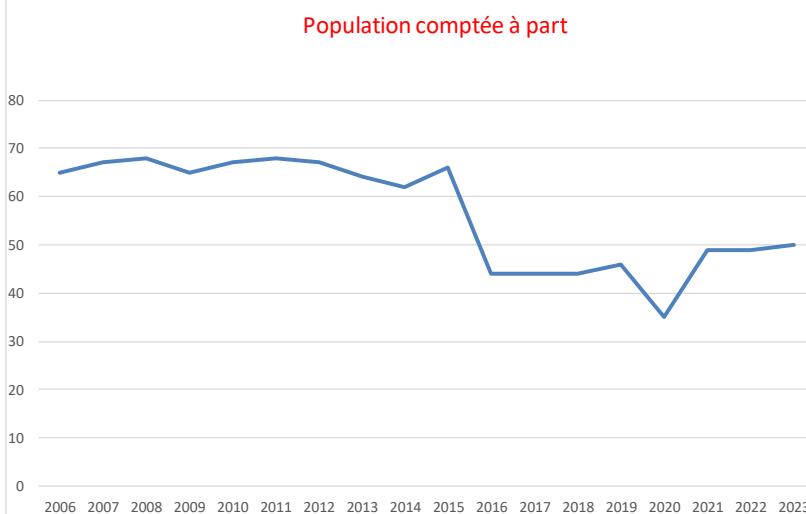
- les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté,
- les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune,
- les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune
- les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.



Année	Population comptée à part
2006	65
2007	67
2008	68
2009	65
2010	67
2011	68
2012	67
2013	64
2014	62
2015	66
2016	44
2017	44
2018	44
2019	46
2020	35
2021	49
2022	49
2023	50

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- Les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études dans la commune.
- Les personnes ayant une résidence familiale sur la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune (services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, maisons de retraite, foyers et résidences sociales, les communautés religieuses, les casernes militaires)
- Les personnes de - de 25 ans ayant leur résidence familiale sur la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.
- Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune.



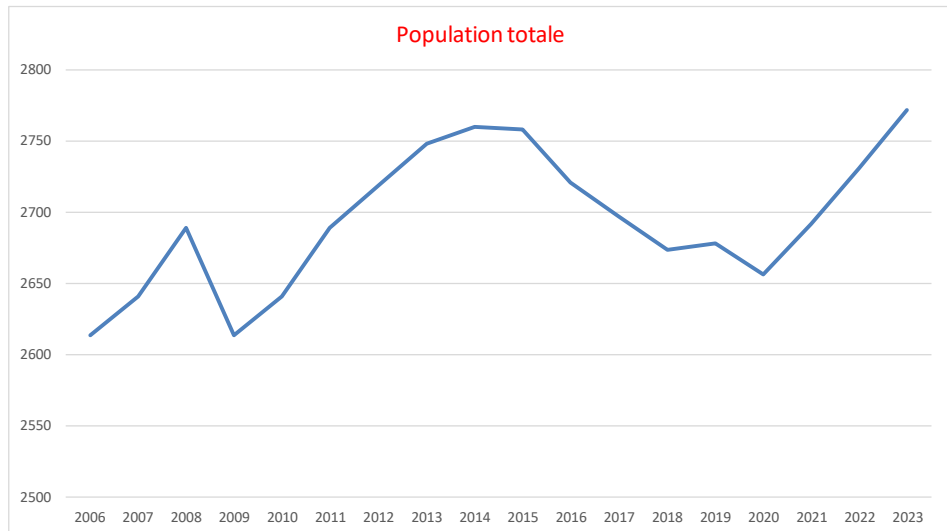


PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUSSAY

Du 12 Janvier 2023 à 19h30 en salle du conseil à la mairie

Année	Population totale
2006	2613
2007	2641
2008	2689
2009	2613
2010	2641
2011	2689
2012	2719
2013	2748
2014	2760
2015	2 758
2016	2721
2017	2697
2018	2673
2019	2678
2020	2656
2021	2692
2022	2731
2023	2772

La population totale de la commune est la somme de la population municipale et la population comptée à part.



**DATE DE MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL : le 18 janvier 2023**  
**SIGNATURES**

Le Président  
Mme NEAU-REDOIS Véronique

Le secrétaire  
Mme PUJET Rolande